



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

détenus

Question écrite n° 96433

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur l'opportunité d'offrir la possibilité pour un détenu et sa famille de s'entretenir sur demande préalable *via* un système dit de vidéo parloir. Un tel dispositif existe à l'étranger, par exemple au Canada. L'utilisation de tablettes mises à disposition et contrôlées par l'administration permettrait à la fois de maintenir, sauf exceptions de situations, les liens avec la famille dans des conditions de sécurité optimales. La détention, souvent hors du département d'origine, ne permet guère aux proches, pour des raisons de coût et de disponibilités, de maintenir ces liens utiles à la réinsertion à venir. Elle souhaite connaître les réflexions, les évaluations faites à l'étranger de l'utilisation de tels dispositifs et les possibilités matérielles, opérationnelles de l'expérimentation et du développement de de cette possibilité.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96433

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4951

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)